

Modalités d'inscription pour la rentrée scolaire 2010-2011

1- Pré inscription en Mairie

AU MOIS DE MARS

Les pré inscriptions pour la nouvelle année scolaire s'effectuent au service scolaire de la Mairie au mois de mars, elles concernent uniquement les enfants :

- 1^{ère} année à l'école maternelle en Petite Section (PS) pour les enfants nés en 2007
- 1^{ère} année à l'école élémentaire en Classe Préparatoire (CP)

Horaires d'ouverture du Service Scolaire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
De 9h à 11h et de 14h à 17h
Mercredi
De 9h30 à 12h uniquement

Mme Myriam BOURGEOIS
32 rue de la Fontaine des Vaux
Tel : 01.30.80.07.08
Fax : 01.30.56.60.61
Courriel : scolaire@mairie-saint-nom-la-breteche.fr

Pièces à fournir :

- La fiche de renseignements dûment complétée (document disponible en Mairie et sur le site Internet de la Ville)
- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Un justificatif de domicile

2- Inscription aux écoles

A COMPTER DU MOIS D'AVRIL

Les inscriptions s'effectuent auprès du Directeur de chaque établissement suivant leur disponibilité.

Un planning fixant des jours d'inscription sera diffusé (Affichage aux écoles, en Maire, site Internet) dès que les dates seront fixées par le responsable de l'établissement.

Ecole maternelle Jean de la Fontaine

Rue du Clos de la Motte

Horaires :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

Mme Maryse JOLIVEL

Directrice

Tel : 01.34.62.98.46

Ecole élémentaire Pasteur

Chemin de l'Abreuvoir

Horaires :

De 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30

M. Eric TOUX

Directeur

Tel : 01.34.62.12.40

Pièces à fournir :

- La fiche de renseignements dûment complétée (document disponible sur le site Internet de la Ville)
- Le récépissé d'enregistrement de l'inscription fourni par le service scolaire de la Mairie
- la présence de l'enfant peut être souhaitée par le responsable de l'établissement

3- Inscription aux activités périscolaires en Mairie

DE MARS A JUIN

Les inscriptions pour les activités périscolaires s'effectuent au service scolaire de la Mairie à compter du mois de mars, elles concernent les services proposés aux familles dont les enfants sont scolarisés à Saint-Nom-La-Bretèche :

- **Le service de la restauration scolaire :** De 11h30 à 13h30
4 jours/semaine si les 2 parents travaillent
2 jours par semaine si 1 seul parent travaille
- **Le service de la garderie scolaire :** De 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 19h
- **Le service de l'étude surveillée :** De 16h30 à 18h

Pièces à fournir :

- La fiche d'inscription dûment complétée (document disponible en Mairie et sur le site Internet de la Ville)
- La copie des 3 derniers bulletins de salaire pour une inscription au restaurant scolaire pour 4 jours/semaine
- Une photo de l'enfant pour les inscriptions aux activités périscolaires.

**Votre inscription vous sera confirmée par courrier avant la rentrée scolaire
Accompagné d'un règlement intérieur des activités périscolaires.**